



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
de Midi-Pyrénées



**LIGUE
OCCITANIE**
Pyrénées - Méditerranée

INTERCLUBS SENIORS - PYRENEES

2026

**CHAMPIONNAT DES PYRENEES
CAISSE D'ÉPARGNE**



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT p 3

CALENDRIERS p 4 à 6

Administratif – Sportif
Classement mensuel

I- ORGANISATION DU CHAMPIONNAT p 7 à 8

A - Equipes

B - Qualifications

II- DÉROULEMENT DES RENCONTRES p 9 à 21

A – Obligations du club visité

B – Formalités administratives

C – Fonction et obligations du capitaine

D – Rencontres

E – Communication des Résultats

III- CONTACTS p 22

INTERCLUBS SENIORS - PYRENEES



PRÉSENTATION DU CHAMPIONNAT

Le **Championnat Interclubs Seniors Occitanie Messieurs et Dames** se compose des phases suivantes :

- Les Interclubs qualificatifs à la Division Nationale - DQDN
- Les Interclubs Occitanie - OCC 1A et OCC 1B
- La division R2 du Championnat des Pyrénées Caisse d'Epargne pour la zone Pyrénées qualificative pour le Championnat Interclubs
- En DQDN, Occitanie 1A et Occitanie 1B, une seule équipe est autorisée par division

Ce championnat de zone PYRÉNÉES est ouvert à tous les clubs affiliés de la Ligue - Zone Pyrénées.

Pour toutes les divisions, elle comporte :

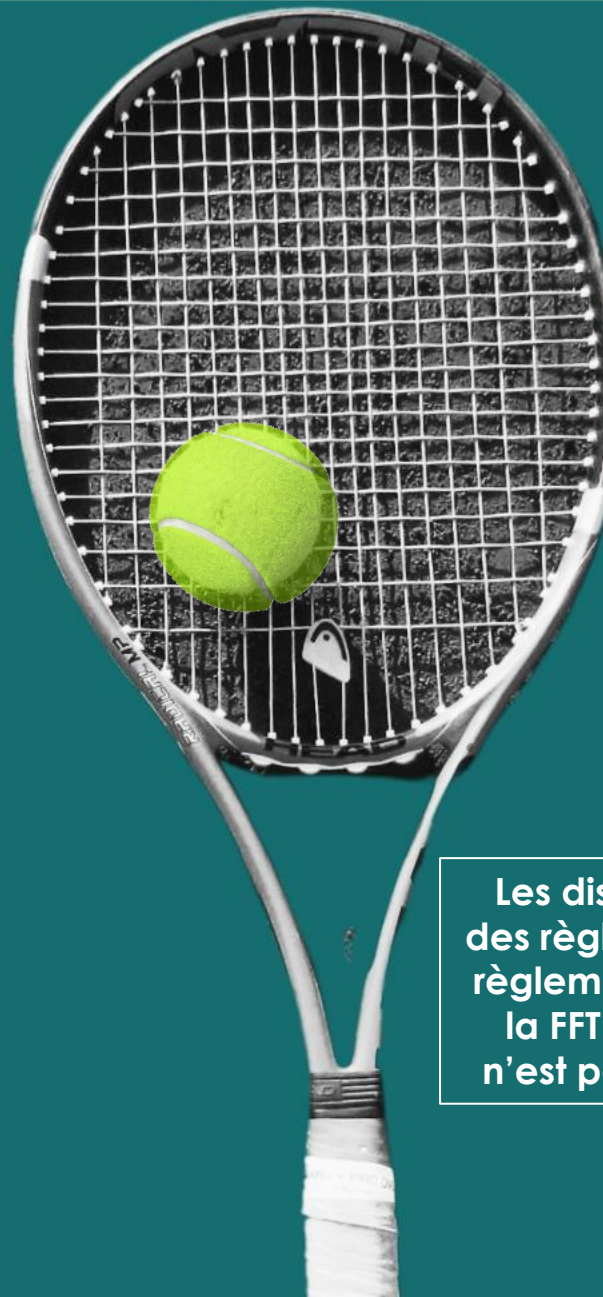
- o **une phase par poules** déterminant les montées-descentes - **PYRAMIDES DES MONTÉES ET DESCENTES – visibles sur le site**
- o **un tableau final** déterminant l'équipe championne de la zone Pyrénées de chaque division

Cette épreuve doit se dérouler prioritairement sauf cas de force majeure, **sur des installations extérieures.**

Messieurs : les équipes engagées sont réparties en 5 divisions : Régionale 2, Régionale 3, Régionale 4, Régionale 5, Régionale 6

Dames : les équipes engagées sont réparties en 3 divisions : Régionale 2, Régionale 3, Régionale 4

INTERCLUBS SENIORS - PYRENEES



Chaque club peut engager plusieurs équipes à la condition expresse que **les installations mises à disposition permettent d'assurer la réception des équipes.**

Les dispositions des statuts de la FFT, des règlements sportifs (RS) 2026 et des règlements administratifs (RA) 2026 de la FFT s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement



CALENDRIER ADMINISTRATIF	DATES
Confirmation engagement	Jusqu'au vendredi 31 octobre 2025
Date limite qualification	samedi 7 mars 2026
Diffusion des poules	lundi 9 février 2026
Date de prélèvements	31 janvier 2026

En cas de forfait d'un club avant le début du championnat, la Commission peut modifier la position des équipes dans la poule dans laquelle ce club figurait.

CALENDRIER SPORTIF

LIGUE OCCITANIE - Zone PYRENEES : CALENDRIER DES EPREUVES OFFICIELLES SENIORS 2026																				
Dates	CHAMPIONNAT INTERCLUBS PAR EQUIPES															CHAMPIONNATS INDIVIDUELS			V.S.	
	NATIONALES N1 à N4		QQDN4	QQDN3	DIVISIONS REGIONALES et PYRENEES MESSIEURS						DIVISIONS REGIONALES et PYRENEES DAMES					SIMPLES MESSIEURS et DAMES		DOUBLES M et D		
	Messieurs	Dames	Messieurs	Dames	OCC1A	OCC1B	R2	R3	R4	R5	R6	OCC1A	OCC1B	R2	R3	R4	3 ^{ème} et 4 ^{ème} séries	2 ^{ème} série		3 ^{ème} et 4 ^{ème} séries
dimanche 8 mars					x	x	x	x	x	x		x	x							
dimanche 15 mars					x	x					x	x	x	x	x					
dimanche 22 mars							x	x	x	x										
dimanche 29 mars					x	x					x	x	x	x	x					
dimanche 5 avril							x	x	x	x										
lundi 6 avril - Pâques											x				x	x	x			
samedi 11 avril																			finales Occitanie	
dimanche 12 avril					x	x	x	x	x	x		x	x							
dimanche 19 avril			x	x	x	x					x	x	x	x	x					
dimanche 26 avril	x	x					x	x	x	x										
lundi 27 avril																				
vendredi 1er mai																				
dimanche 3 mai	x	x	x	x	1/2 finales Zones	1/4 finales Zones					x		1/2 finales Zones	x	x	x				
vendredi 8 mai																				
samedi 9 mai																	1/8 finales PYR			
dimanche 10 mai	x	x	x	x		1/2 finales Zones	x	x	x	x		finales Zones								
jeudi 14 mai - Ascension																				
dimanche 17 mai					finales Zones	finales Zones	x	x	x	x	TF 1/16		finales Zones	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/16				
samedi 23 mai																	Occitanie			
dimanche 24 mai																1/4 F - 1/2 F	Critérium			
lundi 25 mai Pentecôte																Journée des Finales				
dimanche 31 mai	x	x	x	x			TF 1/8	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/8			TF 1/4	TF 1/4	TF 1/8				
dimanche 7 juin	x	x			Finale Occitanie	Finale Occitanie						Finale Occitanie	Finale Occitanie							
dimanche 14 juin			x	x			TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4			TF 1/2	TF 1/2	TF 1/4				
dimanche 21 juin							TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2					TF 1/2				
dimanche 28 juin				3 ^{ème} place			TF F	TF F	TF F	TF F	TF F			TF F	TF F	TF F				

V.S. : vacances scolaires

CLASSEMENT MENSUEL À PRENDRE EN COMPTE LORS DES RENCONTRES

Le classement à prendre en compte est toujours le classement du joueur au jour de la rencontre. Il est de la responsabilité du club de composer une équipe conforme en fonction du nouveau classement des joueurs qui a changé lors du classement mensuel.

Dates des rencontres	Classement pris en compte
8 mars 2026	Mars 2026 (sortie mardi 3 mars 2026)
15 mars 2026	
22 mars 2026	
29 mars 2026	
5 avril 2026	
6 avril 2026	
12 avril 2026	Avril 2026 (sortie mardi 7 avril 2026)
15 avril 2026	
26 avril 2026	
3 mai 2026	

Dates des rencontres	Classement pris en compte
10 mai 2026	Mai 2026 (sortie mardi 6 mai 2026)
17 mai 2026	
31 mai 2026	
7 juin 2026	Juin 2026 (sortie mardi 2 juin 2026)
14 juin 2026	
21 juin 2026	
28 juin 2026	

A – EQUIPES

<u>ORGANISATION</u>	
Date de qualification	La veille de la 1 ^{ère} rencontre du championnat soit le 7 mars 2026
Liste des joueurs	Pas de liste de joueurs à fournir (saisir uniquement le correspondant et le capitaine)
Hiérarchisation des classements des joueurs entre 2 équipes du même club	NON
Changement d'équipe pour un joueur	LIBRE Un joueur qui joue en équipe de division inférieure, peut toujours monter dans l'équipe supérieure. Mais un joueur qui joue 2 rencontres ou plus dans une équipe supérieure, ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure. Il sera alors brûlé. <i>En cas de report d'une rencontre, la date initialement fixée au calendrier officiel demeure la seule prise en considération pour application des dispositions relatives au brûlage des joueurs.</i>

B - QUALIFICATIONS

Dispositions générales (art. 88, 89, 90 des règlements sportifs FFT)

Délais : Quel que soit le statut sportif du joueur (EQ ou NvEQ), il pourra participer à ce championnat par équipes pour le compte de son club à la condition que sa **licence "multi-raquettes"** soit enregistrée et **validée par le club**

 **la veille de la 1^{ère} rencontre du Championnat soit le 7 mars 2026 au plus tard** 

Nouvellement qualifiés NvEQ : le club désirant faire jouer dans ses équipes des joueurs ayant obtenu leur qualification au cours de l'année doit limiter leur nombre à **2 nouvellement qualifiés par équipe et par rencontre**

Etrangers Non UE : **un seul joueur étranger** hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe **et par rencontre** (voir articles 99 et 100 des Règlements Sportifs FFT)

La première année, un joueur étranger est considéré comme un joueur nouvellement qualifié.

Joueur ayant un classement « ND » « Non Déterminé » : **tout joueur ayant le statut « ND » ne pourra pas jouer. Il est impératif de demander un reclassement de ces joueurs en respectant les délais de qualification.**

Un joueur non qualifié pour un club pour le championnat ne peut en aucun cas participer à cette épreuve sous peine de disqualification de son équipe pour chaque rencontre qu'il aura disputée.

REGLES PARTICULIERES AUX JEUNES POUR PARTICIPER À UNE COMPÉTITION SENIORS (cf art. 201 des RS 2026)

Pour les joueurs des catégories 11, 12, 13 et 14 ans, la participation aux Interclubs Seniors est conditionnée à la **présentation le jour de la rencontre d'un CMNCPC Tennis** (Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition) **daté de moins de 6 mois délivré par un médecin du sport.**

A - OBLIGATIONS DU CLUB VISITE

✓ Balles

Il doit fournir **au moins trois balles neuves** par partie de simple et de double.

✓ Terrains

Les parties se jouent prioritairement sur terrains extérieurs



Report : Aucun report ne sera accepté après le dernier jour de la phase de poules du Championnat (sauf sur décision de la Commission Séniors)

Si par suite d'intempéries, le club n'a pu mettre à la disposition du juge-arbitre un court couvert de repli, il doit signaler le report via **TEN'UP** et contacter la Commission Seniors Pyrénées qui fixera la date et le lieu de la rencontre (cette date pourra être un samedi après-midi)

✓ Communication des résultats

Le club d'accueil est responsable de la saisie de la feuille de résultats dans un délai de **48 heures** via **TEN'UP**

B - FORMALITES ADMINISTRATIVES

▪ **Pièces à fournir**

Avant le commencement de la rencontre, le capitaine doit présenter au juge-arbitre tous les joueurs de son équipe et lui remettre en main propre (article 104 des Règlements Sportifs FFT) :

- a - la liste par ordre de classement (du plus fort au plus faible) des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de disputer les doubles dont les paires peuvent être formées à l'issue des simples
- b - l'attestation de licence "**multi-raquettes**" de l'année sportive en cours,
- c - une pièce d'identité avec photographie de chacun des joueurs.
- d - toute pièce justifiant de leur qualification si la mention n'en est pas portée sur la licence "multi-raquettes".

Rappel: la présentation de l'attestation de licence "multi-raquettes" de l'année sportive en cours, et de la pièce d'identité est obligatoire lors de chaque rencontre (**version dématérialisée autorisée**)

Par conséquent, un joueur ne disposant pas d'un seul de ces 2 documents ne pourra prendre part à la rencontre.

Si, de ce fait l'équipe se retrouve incomplète, **elle sera alors disqualifiée** pour cette rencontre.

C - FONCTION ET OBLIGATIONS DU CAPITAINE

Le capitaine devant présenter chacun des membres de son équipe au juge-arbitre, il en résulte que **la présence de tous les membres de l'équipe est obligatoire avant le début de la rencontre.**

Il est de la responsabilité du club de composer une équipe conforme en fonction du nouveau classement des joueurs (cf classement mensuel tableau page 6)

Seuls le capitaine et son adjoint, peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant les périodes de repos, aux changements de côté, à condition d'être présents sur le court.

Le capitaine doit (**art. 110 des règlements sportifs FFT**) :

- Se conformer aux prescriptions de l'article 104
- Exiger que les joueurs de son équipe aient une tenue et un comportement corrects tant sur le court que dans l'enceinte du club où se déroule la rencontre ;
- ***signer la feuille de match, ainsi que les réserves qu'il peut formuler sur la feuille d'observation et de décision***

En cas de réserves sur la qualification d'un joueur avant le début d'une rencontre, le juge-arbitre doit en faire mention sur la feuille de résultats, et la Commission Seniors Pyrénées la traitera dès réception.

D - RENCONTRES

✓ DATES ET HORAIRES

Les rencontres débutent à **9h au jour fixé** et se disputent sans interruption en une seule journée.

Si la date de la rencontre est une journée d'élection, le début de cette rencontre pourra être retardé d'une heure pour permettre aux joueurs ou joueuses d'effectuer leur devoir électoral. Toutefois le club se déplaçant devra en prévenir le club visité au moins 24 heures avant.

Dans le cas où un club doit recevoir plusieurs équipes le même jour, **des rencontres peuvent être avancées**, avec l'accord des deux capitaines et du juge-arbitre; le club recevant doit signaler 24 heures avant aux responsables des divisions concernées ces changements de date (art. 105-2 et 107-1 des règlements sportifs FFT) le responsable concerné doit valider la date proposée et la saisir.

L'équipe visiteuse devra toujours se déplacer, même en cas de pluie.

✓ FORMAT DES MATCHS

Les parties de simple : **FORMAT 1** : 3 sets à 6 jeux

Les parties de double : **FORMAT 4** : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

✓ ORDRE DES PARTIES

Les joueurs de simple et les paires de double sont désignés pour chaque rencontre dans l'ordre du classement officiel de la Fédération

Dames : 3 simples et 1 double : simples n° 3, n°2 et le n° 1 puis le double

Messieurs : 4 simples et 1 double : simples n° 4 et n°2 puis le n° 3 et n°1 puis le double

✓ PARTIES DE DOUBLE

Les parties de double se jouent à la suite des parties de simple, après une interruption ne pouvant excéder 30 mn (art. 14 des règlements sportifs FFT)

Attention : un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou été disqualifié en simple ne peut participer au double.

Le classement total d'une paire de double s'obtient en ajoutant les classements de double des 2 joueurs qui la composent; la paire qui obtient le total le moins élevé est classée en tête. Dans une équipe, **les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple**, et le classement d'un joueur de double n'ayant pas joué en simple peut être supérieur à celui d'un joueur ayant participé aux simples (art. 107-3 des règlements sportifs FFT)

✓ EQUIPES

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end dans un championnat senior, un même joueur ne peut jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus en **équipe 1**, ne peut ensuite jouer en équipe 2 ou 3.

Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus en **équipe(s) 1 et/ou 2**, ne peut ensuite jouer en équipe 3.

Equipe incomplète

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans les règlements spécifiques de l'épreuve.

Les dispositions du Code fédéral de conduite relatives aux retards ne s'appliquent qu'aux joueurs d'une équipe complète.

✓ INTERRUPTION OU REPORT

La rencontre ne peut être remise ou interrompue **qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts** (pluie, obscurité, terrain impraticable) et sur décision du juge-arbitre.

En cas d'interruption, le juge-arbitre doit prendre toutes mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive.

Lorsque le juge-arbitre, après avoir appliqué les dispositions de l'alinéa précédent, se rend compte qu'il n'est plus possible de poursuivre le déroulement de la rencontre dans la journée, il prend la décision de prononcer l'arrêt définitif des parties et le consigne sur la feuille de résultats.

En cas d'arrêt définitif :

- si la victoire n'est pas acquise à l'une des équipes en présence, la Commission Seniors Pyrénées, après réception de la feuille de résultats adressée par le club organisateur au plus tard le lendemain de la rencontre, décide le report intégral de la rencontre à une date ultérieure. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties jouées au moment de l'arrêt de la rencontre, et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe. Les parties jouées doivent toutefois faire l'objet d'une saisie de la feuille de résultats pour la prise en compte par le service classement.

- si la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise ; **les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués (art. 108-2 des règlements sportifs FFT)**

En cas d'intempéries ou d'impraticabilité des terrains : toute demande de report doit être signalée sur **TEN'UP et par un écrit au responsable de la division**

Le report ne peut être fixé qu'avant la dernière date de la phase de poule Messieurs ou Dames

✓ FORFAIT ET DISQUALIFICATION

Dans le cas du **forfait général** d'une équipe après la diffusion des poules et avant le début des rencontres (avec un délai suffisant pour informer les équipes de la poule), la Commission Seniors Pyrénées s'autorise si besoin à modifier la composition de la poule concernée.

* **Rappel article 111 (Règlements Sportifs Titre III)**

Tout club déclarant forfait doit prévenir le club adverse au moins quatre jours avant la date fixée pour la rencontre.

Le club vainqueur par forfait doit le saisir sur **TEN'UP.**

* **Incidence du forfait ou d'une disqualification en phase de poules**

Une équipe qui déclare **deux fois forfait** est automatiquement considérée comme forfait **général**

De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée**, ou **disqualifiée une fois et forfait une fois**, est **automatiquement déclarée forfait général** pour l'ensemble du championnat.

(Cette mesure entraîne l'annulation des points obtenus par les autres équipes vis-à-vis de cette équipe défaillante).

Elle sera dernière de poule et **sera rétrogradée de deux divisions l'année suivante.**

✓ JUGE-ARBITRAGE

Les rencontres doivent être dirigées par un Juge-arbitre officiel.

Le juge-arbitre peut participer comme joueur d'une des équipes en présence. **Il ne peut en être le Capitaine.** Pendant la durée de sa partie, le juge-arbitre joueur doit déléguer obligatoirement ses pouvoirs à un juge-arbitre adjoint, sous peine d'entraîner, si des incidents survenaient du fait de ce manque, la perte de la rencontre pour le club dont il fait partie.

Dans le cas où le club visité possède des courts extérieurs et des courts couverts, le juge-arbitre de la rencontre est seul habilité à répartir les parties sur les terrains mis à sa disposition. **Il doit, sauf en cas de force majeure, faire jouer en priorité sur les courts extérieurs. Aucune réclamation concernant les terrains ne sera recevable.**

En cas de pluie (terrains impraticables) ou d'obscurité, **seul le Juge-arbitre** a le pouvoir d'interrompre ou de remettre une rencontre.

En ce qui concerne les réserves ou réclamations, se conformer à **l'article 127-3 et 127-4 des règlements administratifs de la FFT 2026.**

✓ CLASSEMENT

Points attribués : cf : tableau « caractéristiques des rencontres »

ATTENTION : en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi en tenant compte à l'occasion de **toutes les rencontres de la poule** : de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacune d'elles, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles, puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

En cas de forfait ou de disqualification article 114-3 des RS FFT, un score forfaitaire est appliqué correspondant à la somme des matchs prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0

CARACTERISTIQUES DES RENCONTRES

Catégories	Parties par rencontre		Minimum terrain par rencontre	Points par rencontre					Points par partie gagnée	
	Simple	Double		V	N	D	DIS	F	simple	double
Dames R2 à R4	3	1	1	3	2	1	-1	-2	1	2
Messieurs R2 à R6	4	1	1	3	2	1	-1	-2	1	2

V=victoire, N=nul, D=défaite, DIS=disqualification, F=forfait

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ TABLEAU FINAL

Seules les équipes premières de poule participent à un tableau final déterminant le champion de la division.

Les règles de participation pour les joueuses/joueurs au tableau final sont les suivantes :

1 - joueurs ayant déjà joué en phase de poules : seuls les joueurs qui ont participé aux matchs de poule (phase préliminaire) sont normalement autorisés à jouer;

2 – remplacement exceptionnel : un seul remplacement est autorisé en respectant la condition suivante : le remplaçant doit avoir un classement inférieur ou égal :

- au classement du **joueur n°3** (le troisième joueur le mieux classé régulièrement autorisé à participer au tableau final) de l'équipe prévue.
- Ou au classement de la **joueuse n°2** (la deuxième joueuse la mieux classée régulièrement autorisée à participer au tableau final)

Les équipes têtes de série sont déterminées en fonction du poids de ces équipes: les 4 meilleurs joueurs régulièrement qualifiés pour participer au tableau final. Ces équipes recevront au premier tour.

Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- si une seule des équipes s'est déplacée, elle recevra.
- si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera.
- si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, il y aura tirage au sort.

Dans toutes les divisions, le score d'une rencontre du tableau final peut être nul ; en cas d'égalité de points entre deux équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée pour les départager. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin du double. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre. (art 118-5 des règlements sportifs FFT).

FINALE DU TABLEAU

Un tirage au sort de la réception sera communiqué dès le début du tableau (haut ou bas du tableau)

Le club tiré au sort pour la finale organisera la réception de la rencontre

Un juge arbitre neutre sera désigné par la commission d'arbitrage

✓ SANCTIONS

- Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour la rencontre perd cette rencontre par disqualification
- Une équipe visiteuse qui n'aura pas effectué le déplacement prévu sera considérée comme battue par forfait.
- **Tout report non demandé par écrit (email) par les 2 capitaines et non validé par écrit par le responsable de la division sera sanctionné par la disqualification des deux équipes**
- En cas de participation d'un joueur non qualifié : disqualification de son équipe
- En cas de participation d'un joueur à deux rencontres disputées le même week-end dans deux équipes différentes : l'équipe de numéro le plus élevé sera déclarée incomplète et donc disqualifiée. *(par exemple : si le joueur joue en équipe 2 et en équipe 3, l'équipe 3 sera disqualifiée)*
- En cas de non saisie sous 48 heures de la feuille de résultats sur **TEN'UP** :
 - 1^{ère} infraction : avertissement
 - 2^{ème} infraction : 1 point de pénalité au classement de la poule

E - COMMUNICATION DES RESULTATS

LE CLUB VISITE doit saisir impérativement la feuille de match sur **TEN'UP**
Elle doit être faite dès que possible et au plus tard dans les 48h après la date de la rencontre.

Suivez la compétition !



LE CLUB VISITEUR doit vérifier que la saisie a été correctement effectuée (en cas d'erreur contacter la Commission Seniors Pyrénées)

En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, vous devez cocher la case «Réclamation/Litige/Rencontre interrompue» et en avvertir la **Commission Seniors PYRENEES** dès le lundi matin à sportif.pyrenees@fft.fr - tél: 05 62 72 32 07 ou en envoyant une copie de la feuille de match et la feuille d'observation.

La réclamation/litige sera transmise à la commission des conflits sportifs.

Liens importants à suivre en ligne



STATUTS ET
REGLEMENTS
FFT 2025



zone Pyrénées



Président Commission Seniors Occitanie : Christophe CARACATSANIS - christophe.caracatsanis@fft.fr

Responsable Pyrénées : David TOURNIE – david.tournie@fft.fr

Responsable Pyrénées des Interclubs : Michel VERDIER - michel.verdier@fft.fr

DIVISION	RESPONSABLES MESSIEURS	RESPONSABLES DAMES
R2	Fabienne GASTON fabienne.gaston@fft.fr 06 32 88 08 67	Hélène PAOLPI paolpi.helene@orange.fr 06 64 43 51 52
R3	Irène BACLE irene.bacle@fft.fr 06 70 60 43 79	Fabienne GASTON fabienne.gaston@fft.fr 06 32 88 08 67
R4	David TOURNIE david.tournie@fft.fr 06 85 49 75 92	Jérémy POINTEAU jeremy.pointeau@fft.fr 06 24 72 61 12
R5	Irène BACLE / Sylvie CAZAUX irene.bacle@fft.fr - 06 70 60 43 79 sylvie.cazaux@fft.fr	
R6	Pierre et Marie LAPORTE pmlaporte@free.fr 06 17 57 01 47	

Secrétariat : Cathy RIEUVERNET - sportif.pyrenees@fft.fr – 05 62 72 32 07
Benjamin PRIET - sportif.pyrenees@fft.fr – 05 62 72 32 07

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**Nous vous souhaitons un
excellent championnat**



**LIGUE
OCCITANIE**
Pyrénées - Méditerranée

